

Trajectoire et implémentation de la politique « Evaluation en commun » dans les cantons suisses.

Faire collaborer les enseignants du secondaire post-obligatoire autour de l'évaluation des apprentissages ?

Dr Gonzague Yerly
HEP et UNI Fribourg (Suisse)

Tito Schumacher
Centre suisse de l'enseignement secondaire II, Berne (Suisse)

Adèle Billotte
HEP Fribourg (Suisse)

Janvier 2020

Plan de la présentation

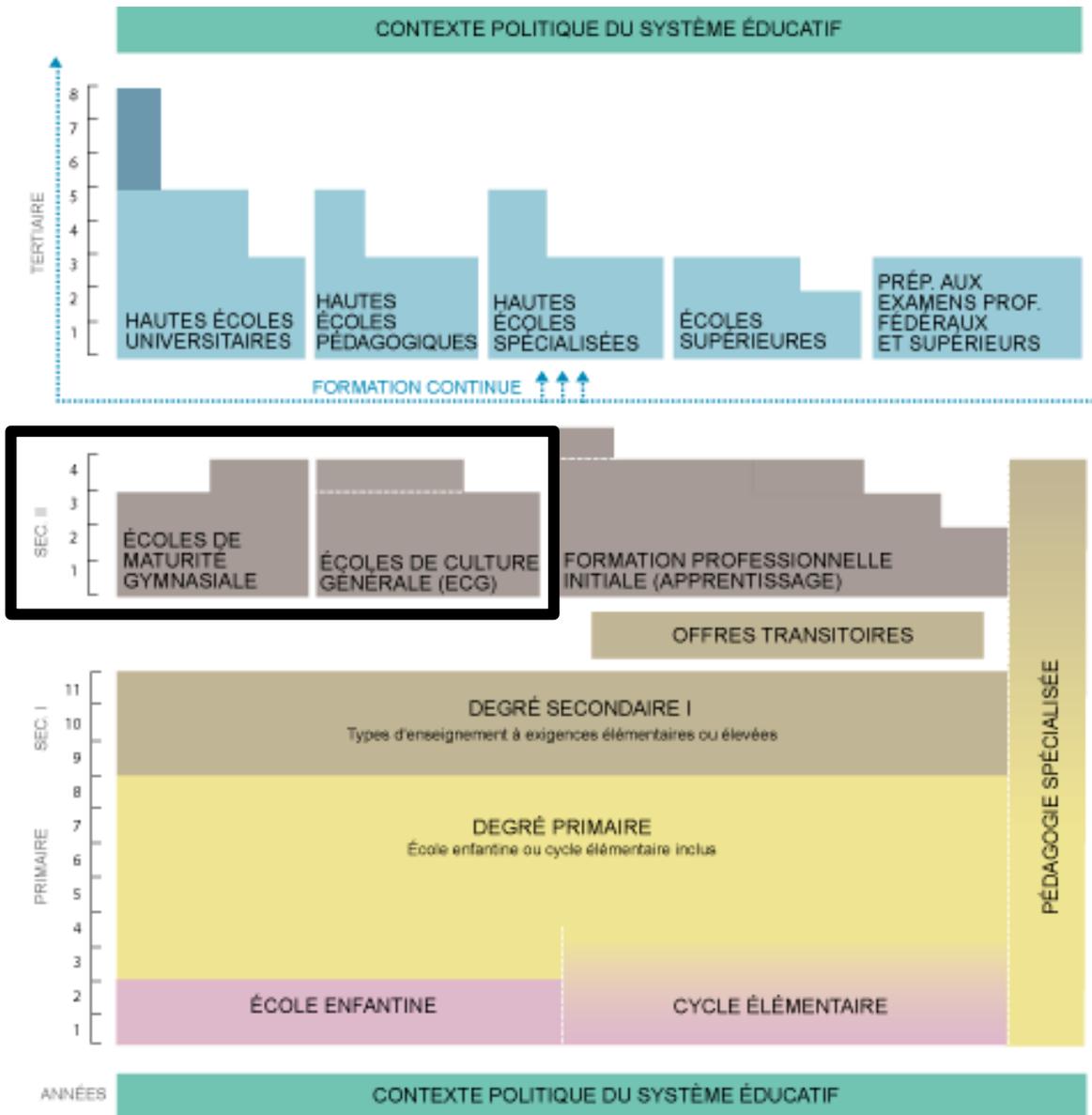
- A. Contexte
- B. Cadre théorique et objectifs de recherche
- C. Présentation des résultats
- D. Discussion des résultats
- E. Conclusions
- F. Questions

Le contexte éducatif suisse

26 cantons, 26 systèmes éducatifs



Contexte



Tendance à une certaine «harmonisation» du secondaire II au niveau fédéral

- par le biais de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)
 - plan d'études cadres (en 1994 pour les gymnases, en 2018 pour les ECG)
 - recommandation (en 1994) et ordonnance (en 1995) quant aux certificats de maturité gymnasiale

Enquête EVAMAR II (CDIP, 2007)

- niveau de formation dans les domaines examinés, dans l'ensemble, satisfaisant mais...
- certaines compétences jugées insuffisantes pour aborder des études universitaires en mathématiques et en langue première

→ Recommandation de la CDIP relatives à la garantie à long terme de l'accès **sans examen** aux Universités et Hautes Écoles avec une maturité gymnasiale (mars 2016)

Conséquence de l'enquête EVAMAR II :

implémentation de la politique «évaluation commune» (CDIP, 2016)

« La CDIP entend en outre encourager davantage différentes mesures que l'on trouve déjà dans certains cantons. Elle recommande aux cantons d'harmoniser les examens de maturité au niveau cantonal **et de soutenir leurs gymnases en matière d'évaluation commune**. L'idée n'est pas d'"uniformiser" les examens, mais de se concerter sur leur contenu, leur niveau d'exigences et la manière de les évaluer, ce qui aura pour effet de les rendre plus comparables » (CDIP, 2016)

«Les cantons émettent des directives cadres visant à harmoniser les examens de maturité **et soutenant les gymnases dans leur réalisation de projets de développement relatifs à l'évaluation commune»** (CDIP, 2016)

Délai d'implémentation : **année 2020-2021**

Gouvernance par les résultats (Maroy & Pons, 2018 ; Yerly & Maroy, 2017)

- Pilotage du système par les résultats
- Evaluation des acquis, devient également politique
- Régulation des pratiques enseignantes par le biais de l'évaluation certificative des acquis des élèves

Modération des résultats d'évaluation (Adie, Klenowski & Wyatt-Smith, 2012 ; Laveault & Yerly, 2017)

- Faire collaborer les enseignants autour de l'évaluation pour des résultats plus comparables et plus «justes» pour les élèves
- Des dispositifs/démarches standardisés dans les pays anglo-saxons (ex. Australie, Canada, Nouvelle-Zélande);
- Spécificité de la politique suisse d' «évaluation commune» = large autonomie aux différents niveaux et pour leurs acteurs (cantons, directions, équipes enseignantes)
- Épreuves communes en vogue en Suisse (du primaire au secondaire)

Processus d'évaluation des apprentissages

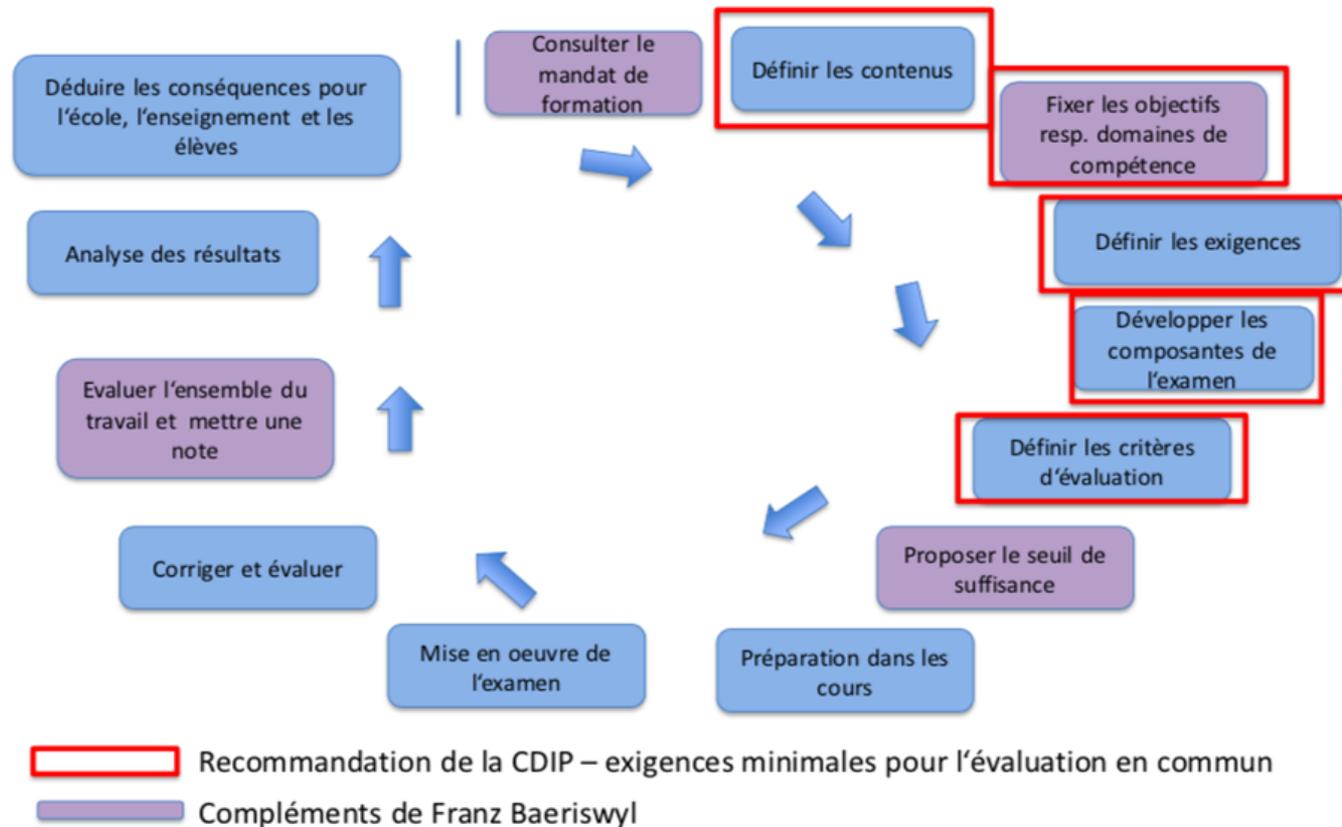


Figure : Etapes du processus d'évaluation selon Maag Merki et al. (2013)² avec les compléments de Franz Baeriswyl

Axe 3 du colloque : *Quels dispositifs émergents sont mis en place pour réguler la qualité des systèmes éducatifs ? Quels modèles et quelles pratiques sous-tendent ces dispositifs émergents ?*

Objectifs du projet de recherche

Développer une meilleure compréhension des processus de collaboration entre les enseignants lorsque cette collaboration est imposée autour de l'évaluation des apprentissages des élèves, en...

- a) identifiant la réception de cette injonction de collaboration par les acteurs (gestionnaires et enseignants)
- b) identifiant l'impact de telles situations sur l'activité des acteurs – c'est-à-dire leurs effets bénéfiques et néfastes sur les relations de travail et leurs pratiques professionnelles
- c) observant, analysant et testant diverses démarches et fonctionnement qui permettent une véritable modération sociale des pratiques d'évaluation et d'enseignement.

Objectifs spécifiques de cette contribution

- I. comprendre la trajectoire de la politique suisse d'« évaluation commune »
- II. dresser un premier état des lieux des dispositifs mis en place dans les cantons (cantons et établissements)
- III. observer plus finement son implémentation dans un canton et un établissement en particulier.

... Premières données récoltées, premiers éléments de réponses ...

A. Etude des directives cantonales (ZemCes, 2019)

Directives cantonales des 26 cantons

Contact avec directions cantonales

B. Etude du fonctionnement d'établissements dans différents cantons (ZemCes, 2019)

Questionnaire (17 items ; questions ouvertes) adressé aux enseignant-e-s (chef-fe-s de fil)

Env. 100 réponses (?) dans 24 établissements (13 germanophones, 9 francophones, 2 italophones)

13 cantons

8 items retenus pour une première analyse

- ✓ Genre d'examen/évaluation
- ✓ Tâches dans la conception de l'épreuve
- ✓ Modalités de correction
- ✓ Commentaires sur les mesures prises dans l'enseignement
- ✓ Commentaires sur la discussion dans le groupe de branche
- ✓ Commentaires sur l'évaluation des résultats
- ✓ Motivation pour les épreuves gérées en commun
- ✓ Rôle de la direction

C. Etude de cas dans un établissement

Canton de Fribourg

2 entretiens semi-directifs (env. 140 minutes) avec le directeur d'un établissement

4 thèmes interrogés retenus pour une première analyse

- ✓ Description de son travail ;
- ✓ Description des épreuves communes dans son établissement ;
- ✓ Perceptions des épreuves communes (EC) ;
- ✓ Usage des EC et effets sur son travail

A. Etude des directives cantonales

- Information dans 26 cantons / 26
- Lignes directrices ou recommandations cantonales au sujet de l'**évaluation en commun en général**
 - 11 cantons : règlement en vigueur
 - 12 cantons : évaluation commune « laissée à la propre initiative des groupes de branche » (= pas de règlement)
 - 3 cantons : sans réponse
 - + Peut faire partie d'un concept plus général (par ex. concept qualité, compétences en maths et langues, projet-pilote, etc.)
 - + Coopération intercantonale : directives intercantionales pour 4 cantons d'une même région géographique
- Règlement qui détermine que les **examens de maturité** écrits doivent être identiques ou harmonisés au niveau cantonal :
 - 13 cantons règlement en vigueur
 - 1 canton : en cours d'élaboration
 - 8 cantons : ne comptent qu'un seul établissement (pas d'harmonisation nécessaire)
 - 1 canton : examens harmonisés sans règlement
 - 1 canton : examens harmonisés sans règlement ; avec commission cantonale
 - 1 canton : une maturité par établissement
 - 1 canton : pas d'information
 - + Conceptions « alternatives » : 1 canton = concept élaboré par les établissements scolaires (*bottom-up*) ; 1 canton = projet-pilote

B. Etude du fonctionnement d'établissements dans différents cantons (1)

- **Modalités d'évaluation commune**
 - Dans toutes les disciplines... mais surtout disciplines «fondamentales» et/ou «options»
 - Dans toutes les années de la scolarité... mais surtout en fin de cursus (examen de maturité/certificat)
 - Des examens de fin d'année (récapitulatifs)... mais aussi en début d'année
 - Examens sommatifs/certificatif... mais aussi d'orientation (par ex. options) ou diagnostiques (contenus retravaillés et évalués plus tard)
 - Examens surtout écrits... parfois oraux.
- **Conception des épreuves communes – formes de collaboration**
 - Par groupe de branches
 - En sous-groupes à l'interne d'un groupe de branche, puis mise en commun avec l'ensemble du groupe
 - Tournus à l'interne du groupe de branche
 - Répartition des sujets par enseignants
 - Épreuve préparée par certains enseignants, puis relue par d'autres
 - Usage d'évaluation standardisées (langues étrangères).
- **Correction des épreuves communes**
 - Correction en commun
 - Correction pour ses propres classes
 - Correction de «ses» propres questions
 - Appel à un expert externe

(ZemCes, 2019)

B. Etude du fonctionnement d'établissements dans différents cantons (2)

- **Prise en compte des résultats des épreuves communes**
 - Aucune procédure institutionnalisée (très souvent), laissée à la responsabilité des enseignants (par ex. discussions en groupe, conceptions ultérieures d'examens, etc.)
 - Procédure institutionnalisée interne aux groupes (par ex. comparaison des résultats au sein d'une même classe ou d'un même établissement)
 - Procédure institutionnalisée externe aux groupes (par ex. résultats examinés par le doyen/la direction/un organe de contrôle externe)
- ajustement des contenus, harmonisation des modalités/des exigences d'évaluation
- **Rôle-s de la direction de l'établissement**
 - Pilotage : initier le processus, organiser le déroulement (moments, conditions cadres, ...), valider les épreuves, contrôler les résultats
 - Certaines recommandations, «évoque» le sujet en séances
 - Aucun regard sur le processus ; chefs de file responsables
- **Motivation des enseignants**
 - Intérêt de collaborer pour : développement professionnel, plaisir d'échanger socialement
 - Intérêt pour les élèves : égalité de traitement, intégration des connaissances, «rite de passage»
 - Obligation : contrôle de la direction, perte d'autonomie

(ZemCes, 2019)

C. Etude de cas dans un établissement

Contexte :

- **Canton de Fribourg**
 - Examens de maturité par établissement, mais commission cantonale
 - "Concept pour le développement d'une culture de l'évaluation en commun dans les écoles du degré secondaire supérieur" (DICS, 2018)
 - Partie intégrante du concept qualité du Secondaire 2 (entrée en vigueur 2020-2021)
- **Etablissement scolaire**
 - Etablissement qui va «plus loin» que le cadre institutionnel d'évaluation en commun, depuis une dizaine d'années
 - Forte culture/obligation de collaboration entre les enseignants
- **Directeur**
 - Forte volonté de faire collaborer les enseignant.es

C. Etude de cas dans un établissement

- **Ses représentations des épreuves communes**
 - Forte volonté de faire collaborer les enseignants
 - «Exige» une collaboration tout au long de l'année (par ex. script commun)
 - L'évaluation en commun = un moyen parmi d'autres
 - L'évaluation en commun devrait être une conséquence d'une collaboration et non l'inverse

«L'examen de promotion [épreuve commune] il est important, mais c'est 25% de la note de l'année, 75% du temps c'est plus important. (...) L'examen ce n'est pas la finalité ! Pour moi la finalité c'est la collaboration. Je veux qu'ils [les enseignants] se mettent d'accord sur les MOYENS d'enseignement. ça les limite, mais je VEUX et j'EXIGE un script commun».

«L'évaluation commune doit être la CONSEQUENCE de ce qui est mis en place dans une école, et pas une CAUSE qui produit des effets sur la manière de travailler des profs».

C. Etude de cas dans un établissement

- **Dispositifs mis en place**

- Epreuves communes dans toutes les disciplines
- Épreuves communes chaque fin d'année, en alternance (1^{er} et 2^{ème}) et en fin de cursus (3^{ème} et 4^{ème} année)
- Des «pools» de correction

C. Etude de cas dans un établissement

- **Ses stratégies d'implémentation de l'évaluation commune**
 - A instauré/fait perdurer une culture/obligation de collaboration
 - Fixe le calendrier / informe les enseignants
 - Laisse une grande marge d'autonomie aux groupes de branche : un «guidage soft» ; «ça marche à la confiance»
 - Mais... propose des dispositifs (par ex. pool de correction) et félicite les groupes, par ex. en séances plénières

«[Les épreuves communes ne sont] PAS exigées par la direction, mais ... DEMANDEES ou créées par les profs par eux-mêmes. C'est ce qu'on fait chez nous. Et je vois que ça marche. Et j'ai l'impression qu'ailleurs [dans d'autres écoles] on prend [le problème] par la queue, et ça ne marche pas, et les gens ont peur, les gens ne comprennent pas pourquoi. Moi je n'arrête pas de me battre, mais tout le monde continue à rester sur l'évaluation en commun, et les épreuves communes. Moi j'ai envie de dire, ce n'est pas important. Ce qui est important c'est qu'ON BOSSE ENSEMBLE»

Une implémentation complexe? Un pilotage délicat ?

- Une obligation d'implémentation «respectée» surtout pour les examens finaux (maturité/certificat), moins pour «l'évaluation en général»
- Intensité variable / des stratégies d'implémentation variées
- Des opportunités et des risques pour les différents acteurs
- Qui sont les principaux protagonistes de l'implémentation de l'évaluation commune ?
- Passer par l'évaluation pour toucher les pratiques des enseignants/la qualité du système? Est-ce pertinent ? Est-ce possible ?

La mise en place d'une véritable «modération sociale» ?

- Une évaluation commune ou une évaluation en commun ?
- Des résultats peu mobilisés (exigences minimales de la CDIP), une boucle non refermée
→ peu d'impact (régulation) sur :
 - Les pratiques des enseignants ?
 - Les compétences des élèves ?
 - Les processus au sein de l'établissement ?

Limites

- Résultats très limités (en nombre et en détails)
- Résultats peu situés dans leur contexte (26 cantons, 26 mises en place, etc...)
- Répondants = établissements «en chemin» → nécessité d'observer des établissements «réfractaires» (direction et enseignants)

Prolongements

- Actuellement : analyse de cas dans un établissement (entretiens individuels avec enseignants + observation de groupes de différentes disciplines)
- Par la suite :
 - Analyse de cas dans différents établissements (différents profils, différents cantons, etc.)
 - Questionnaire à large échelle aux enseignants

Merci de votre attention

Bon colloque !